

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRE**

DATE DE  
CONVOCAATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**Objet : Budget primitif  
2026 – Approbation**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE**

**Séance du 27 avril 2026**

**Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérange VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

**Procurations :**

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND  
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON  
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF  
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND  
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BELLENGIER

**Délibération n°11/37– 04/2026**

**Objet : Budget primitif 2026 – Approbation**

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

**Exposé des motifs :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au budget de la commune pour l'exercice 2026 s'est tenu lors de la séance du 08 avril 2026.

Il précise que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT " A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L 1612-5 n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du Conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

L'instruction budgétaire M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026**

**Objet de la délibération : Budget primitif 2026 – Approbation**

à chapitre au sein de la même section, dans la limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Aussi, pour l'année 2026, le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 %.

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Budget 2026	Chapitres	Budget 2026
011 - Charges à caractère général	2 085 400,00	013 - Atténuations de charges	20 000,00
012 - Charges de personnel	3 200 000,00	70 - Produits des services, du domaines, ventes	379 500,00
014 - Atténuations de produits	159 700,00	73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 498 587,00
65 - Autres charges de gestion courante	952 411,00	731 - Fiscalité locale	3 005 800,00
66 - Charges financières	43 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 669 736,00
67 - Charges spécifiques	10 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	361 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	55 000,00	76 - Produits financiers	0,00
		77 - Produits spécifiques	0,00
022 - Dépenses imprévues	0,00		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	042 - Opérations d'ordre entre sections	33 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	741 441,77	002 - Resultat de fonctionnement reporté	3 140 405,33
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 496 952,77</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 108 528,33</b>
10 - Dotations et fonds divers	5 000,00	10 - Dotations et fonds divers	4 485 818,82
16 - Emprunts et dettes assimilées	328 000,00	13 - Subventions d'investissement	805 862,05
20 - Immobilisations incorporelles	193 000,00	16 - Emprunts et dettes	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	27 - Autres immobilisations financières	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 926 000,00	4582 - Opérations sous mandats	0,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00		
23 - Immobilisations en cours	594 509,60		
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à disposition	0,00		
27 - Autres créances immobilisées	0,00		
4581 - Opérations sous mandats	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	741 441,77
		024 - Produit des cessions des immobilisations	420 000,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	33 500,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	136 000,00	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	136 000,00
001 - Solde d'exécution reporté	3 623 113,04	001 - Solde d'exécution reporté	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 839 122,64</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 839 122,64</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 24 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Sébastien GISQUIERE, Pascale ALGOËT, Laëtita LEGRAND, Romain BUISINE) :

- ⇒ **d'approuver** le budget primitif 2026 tel que présenté en annexe ;
- ⇒ **de fixer** le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % ;
- ⇒ **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026**

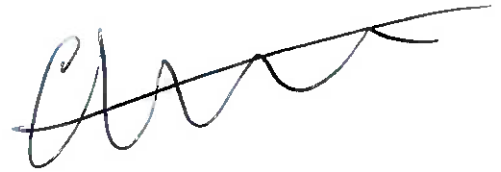
**Objet de la délibération : Budget primitif 2026 – Approbation**

---

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND

Le Secrétaire de séance  
Gérard BELLENGIER

A circular official stamp is partially visible behind the signature of Dorothée Bertrand.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND

A circular official stamp is partially visible behind the signature of Dorothée Bertrand.

